

BULLETIN

DES

RECHERCHES HISTORIQUES

VOL. XXII

BEAUCEVILLE--AVRIL 1916

No IV

LA FAMILLE BECARD DE GRANDVILLE

On a accumulé tant de fantaisies, de contradictions et d'erreurs de toutes sortes sur le compte de Pierre Bécard de Grandville et de ses six fils qu'il nous a paru utile de les remettre chacun à leur place. La grande faute de ceux qui ont eu à parler de Pierre Bécard de Grandville et de sa famille a été de ne pas consulter la correspondance officielle des gouverneurs et des intendants de la Nouvelle-France avec les ministres de la marine en France. A l'aide des lettres des gouverneurs et des intendants et des réponses des ministres, il est relativement facile de démêler la carrière de chacun des Bécard de Grandville.

PIERRE BÉCARD DE GRANDVILLE

On a écrit Béquart, Béquard et Bécard. Cette dernière orthographe nous semble la plus correcte. C'est du moins la plus en usage de nos jours.

Pierre Bécard de Grandville était originaire de Paris, paroisse Saint-Eustache. Il était le fils de Denis Bécard et de Jeanne Milleron.

Il passa dans la Nouvelle-France en 1665 avec le régiment de Carignan dans lequel il était enseigne.

En 1668, le régiment de Carignan fut rappelé en France. Quatre compagnies furent cependant laissées ici pour la défense du pays. De plus, les soldats qui voulurent s'établir dans la colonie reçurent leur congé. Quant aux officiers, pour les engager à rester dans la Nouvelle-France, on leur fit de grandes concessions de terrains.

Plus de quatre cents soldats et un bon nombre d'officiers profitèrent de l'avantage qu'on leur offrait. Pierre Bécard de Grandville fut du nombre.

Pour sa part, il reçut la concession des îles Sainte-Marguerite (près des îles aux Oies et aux Grues) "consistant en quarante arpents de front sur cinq de profondeur avec trois petits îlets du côté du sud et la batture joignant les dites îles" (1)

Pour s'attacher d'avantage à son pays d'adoption, Pierre Bécard de Grandville épousa, le 22 octobre 1663, Anne Macard, fille de Nicolas Macard, un des principaux citoyens de Québec.

Le 29 octobre 1672, l'intendant Talon faisait une nouvelle concession à M. de Grandville. Il lui accordait l'îlet du Portage, avec une demi-lieue de terre en deça et une autre au delà du dit îlet. (2)

Le 30 novembre 1686, M. de Grandville était élu marguillier de Notre-Dame de Québec à la pluralité des voix.

Dans sa campagne contre les Tsonnontouans, en 1687, le marquis de Denonville confia le commandement de quatre compagnies de milice à M. de Grandville.

Le 25 août 1687, il rendait compte au ministre du résultat de son expédition :

"Les sieurs de la Durantaye, Grandville, Dupuis, Berthier, la Vallière et Longueuil, qui ont très bien servi, seraient de très bons capitaines. Je ne vous saurais assez dire combien Grandville et Longueuil, à chacun desquels j'avais donné quatre compagnies à commander, se sont distingués par dessus les autres." (3)

En 1689, M. de Grandville était agent de la Ferme à Tadoussac.

M. l'abbé Auguste Gosselin, s'appuyant sur le témoignage du marquis de Denonville, dit que le poste de Tadoussac, confié aux soins de M. de Grandville, était un poste exemplaire sous le rapport de la

(1) M. de Grandville ayant perdu le titre de sa concession des îles Sainte-Marguerite que lui avait accordée l'intendant Talon, le 5 novembre 1698, le gouverneur de Frontenac et l'intendant Bochart Champigny lui en accordèrent un nouveau. Il est dit dans ce titre : "à condition que si le premier titre qui luy en a été accordé se trouve, il sera de nulle valeur au moyen du présent." Pièces et documents relatifs à la tenure seigneuriale, p. 446.

(2) Pièces et documents relatifs à la tenure seigneuriale, p. 273.

(3) Archives du Canada. Correspondance générale, vol. 9.

tempérance. (1)

En 1690, lorsque M. Provost, qui commandait à Québec en l'absence de M. de Frontenac, apprit que la flotte de Phipps remontait le Saint-Laurent, il envoya son beau-frère, M. de Grandville, sur une biscayenne armée, pour reconnaître les différentes passes du fleuve jusqu'à Tadoussac.

M. de Grandville s'étant avancé avec trop peu de précaution ou, peut-être encore, trompé par des pavillons français arborés sur les vaisseaux ennemis, fut fait prisonnier par l'équipage du vaisseau amiral.

Il remonta en compagnie de Phipps jusqu'à Québec.

Les Anglais entendant de leurs vaisseaux le bruit que faisaient les milices de Montréal arrivant, tambour battant, pour prendre part à la défense de la capitale, demandèrent à leur prisonnier ce que ce bruit signifiait.

M. de Grandville, après avoir écouté les fifres et les caisses et voyant bien d'où cela venait, leur dit cavalièrement :

“Ma foi, messieurs, vous ne tenez rien, c'est M. le gouverneur de Montréal qui arrive avec les gens d'en haut, vous n'avez qu'à plier bagage ; ce secours pour Québec vous fera perdre vos peines.”

M. de Grandville fut échangé, le 25 septembre 1690, pour le capitaine Davis qui avait été pris par le sieur de Portneuf au fort Royal (Portland).

Le 1er mars 1693, M. de Grandville était promu lieutenant. (2)

Dans l'expédition de M. de Frontenac contre les Onnontagués en 1696, les milices canadiennes furent divisées en quatre bataillons. Celui de Québec fut commandé par M. de Saint-Martin, celui de Trois-Rivières par M. de Grandpré et celui de Montréal par M. Deschambault. Le bataillon de la côte de Beaupré eut M. de Grandville pour commandant.

Le 2 juin de cette même année 1696, le comte de Frontenac et l'intendant Champigny concédaient à MM. de Grandville et Aubert de

(1) *L'Eglise du Canada depuis Mgr de Laval jusqu'à la conquête*, p. 71.

(2) Rapport sur les archives canadiennes pour 1899, p. 287.

la Chesnaye deux lieues de front sur trois de profondeur joignant d'un côté l'îlet du Portage, appartenant à M. de Grandville, et de l'autre à la seigneurie de Terrebois, propriété de M. la Chesnaye. (1)

En 1699, la majorité des Trois-Rivières étant devenue vacante par la mort de M. Boucher de Grandpré, MM. de Callières, gouverneur-général, et de Champigny, intendant, proposèrent M. de Grandville pour remplir cette charge.

Le 6 novembre 1700, ils écrivaient au ministre :

“En cas que Sa Majesté ne juge pas à propos de renvoyer le dit sieur de Louvigny en ce pays pour exercer la charge de major des Trois-Rivières dont elle l'a pourvu, nous estimons qu'il n'y a personne qui puisse mieux remplir cette place que le sieur de Grandville, lieutenant d'une compagnie du détachement de la Marine, un des plus anciens officiers dans le régiment de Carignan. Il est très honnête homme, beau-frère de M. Provost, gouverneur des Trois-Rivières, dont il recevait beaucoup de soulagement et qui vous en serait très obligé ; et comme Sa Majesté avait ordonné que le dit sieur de Louvigny donnerait 2000 livres à la veuve du sieur Grandpré, ci devant major de la dite ville et que le sieur de Champigny a fait consigner au Greffe les 850 l. des appointements de cette année du dit sieur de Louvigny, cette somme avec celle de 1150 que le sieur de Grandville offre de donner ferait les 2000 à la veuve pour satisfaire aux intentions de Sa Majesté.” (2)

Le roi leur fit répondre, le 31 mai 1701, qu'il ne pouvait donner la majorité des Trois-Rivières à M. de Grandville parce qu'il était beau-frère de M. Provost, gouverneur de ce lieu.

MM. de Callières et de Champigny en prirent occasion pour écrire au ministre le 5 octobre 1701 :

“Quand nous avons proposé le sieur de Grandville pour la place de major de Trois-Rivières, nous n'avons pas cru que ce fut un obstacle pour lui d'être beau-frère de M. Provost, puisqu'il lui peut être d'un grand secours, pour le service de Sa Majesté, lorsqu'il est incommodé de la goutte, par la confiance qu'il a en lui. D'ailleurs ce gouvernement étant au milieu de la colonie, quand ils ne seraient pas aus-

(1) Pièces et documents relatifs à la tenure seigneuriale, p. 425.

(2) Archives du Canada. Correspondance générale, vol. 18.

si honnêtes qu'ils le sont, il n'y aurait rien à appréhender." (1) 7

Le 20 juin 1703, M. de Grandville recevait du roi la compagnie de M. de Louvigny, nommé major de Québec.

On a écrit que M. de Grandville était mort à l'île Royale le 1er mai 1708. La vérité est qu'il décéda à l'île aux Oies, dont il était propriétaire, le 4 mai 1708. Il fut inhumé deux jours plus tard dans la chapelle Sainte-Anne de l'église paroissiale de Québec.

La veuve de M. de Grandville, Anne Macard, lui survécut vingt-trois ans. Elle décéda à Québec le 10 décembre 1731, et fut inhumée le lendemain dans la cathédrale, probablement aux côtés des restes de son mari.

Disons maintenant un mot de chacun des douze enfants de M. de Grandville :

1^o DANIEL BÉCARD DE GRANDVILLE

Né à Québec le 9 septembre 1669.

Décédé au même endroit le 6 juillet 1689, et inhumé dans l'église paroissiale. L'acte de sépulture ne nomme pas ses père et mère et le dit âgé de 22 ans ou environ. Il est facile de se convaincre toutefois que c'est bien de Daniel Bécard de Grandville dont il s'agit.

2^o JEAN-BAPTISTE BÉCARD DE GRANDVILLE

Né à Québec le 25 septembre 1670.

Le 1er juin 1695, il était nommé procureur du roi à la prévôté de Québec. (2)

M. de Grandville décéda à Québec le 23 avril 1699 et fut inhumé dans l'église paroissiale

Il ne s'était pas marié.

3^o LOUIS BÉCARD DE GRANDVILLE

Né à Québec le 14 avril 1673

En 1687, le marquis de Denonville, gouverneur de la Nouvelle-France, envoyait en France quelques jeunes Canadiens pour servir dans la marine en qualité de gardes-marine. Louis Bécard de Grandville était du nombre.

(1) Archives publives du Canada. Correspondance générale, vol. 19.

(2) Insinuations du Conseil Supérieur, cahier 2.

Ceci indique que sa famille appartenait à la noblesse car pour être admis parmi les gardes-marine il fallait être âgé de dix-huit ans et faire preuve de noblesse.

L'année suivante, le ministre de la marine se plaignait que le marquis de Denonville lui avait envoyé des jeunes gens qui n'avaient pas encore dix-huit ans. Louis Bécard de Grandville était dans ce cas car en 1687 il n'avait pas encore quinze ans.

Le 5 février 1697, Louis Bécard de Grandville était choisi pour servir comme officier sur le PELICAN, vaisseau de cinquante canons, commandé par Pierre LeMoynes d'Iberville.

Dans l'été de 1697, le PELICAN, le PALMIER, le WESPH, le PROFOND et l'ESQUIMAU firent, sous les ordres de M. d'Iberville, cette fameuse expédition de la baie d'Hudson où d'Iberville et ses compagnons se couvrirent de gloire. M. de Grandville eut sa bonne part de mérite dans cette campagne. (1)

Le 15 novembre 1703, MM. de Vaudreuil et de Beauharnois écrivaient au ministre :

“La direction nous ayant représenté, Monseigneur, qu'elle n'avait personne pour commander le navire qu'elle doit faire partir de Québec ce printemps prochain pour ravitailler le fort de la baie d'Hudson, et elle nous a demandé le sieur de Grandville, garde marine servant d'officier sur le navire du Roi qui d'abord a fait difficulté de se débarquer dans la crainte que cela fit tort à son avancement.

“Mais comme nous avons su, Monseigneur, que vous l'aviez déjà accordé à nos députés en France, nous lui avons dit de se débarquer et d'accepter les offres de la Cie.” (2)

Le 19 octobre 1705, MM. de Vaudreuil et de Beauharnois écrivaient au ministre :

“Les sieurs de Vaudreuil et de Beauharnois sont fort aises, Monseigneur, que vous ayez approuvé le choix qu'ils avaient fait du sieur de Grandville pour commander l'ATALANTE, suivant la demande que les directeurs leur en avaient faite ; ils osent vous demander

(1) On peut consulter sur cette expédition l'*Histoire du Cavalier d'Iberville*, pp. 177 et seq.

(2) Archives du Canada. Correspondance générale, vol. 21.

votre protection pour lui et vous faire souvenir qu'il y a 17 ans qu'il sert le Roi dans les gardes-marine, et que c'est un très bon et brave officier. Le sieur de Vaudreuil prend la liberté de vous le recommander plus particulièrement comme étant frère de sa belle-sœur." (1)

Le 19 octobre 1705, M. Raudot rendait compte, de Québec, au ministre, de la traversée qu'il venait de faire dans le vaisseau du roi. Après avoir fait l'éloge de comte d'Agrain, le commandant de ce vaisseau, il ajoutait :

"Nous avons été traité avec la même honnêteté par tous les officiers de son bord. Le sieur de Grandville, garde-marine, était du nombre. Comme il est de ce pays, il me semble que je dois, Monseigneur, vous assurer que c'est un très bon officier, tout à fait propre pour le métier qu'il fait, il mérite de l'avancement y ayant 17 ans qu'il est garde-marine ; pardonnez-moi, Monseigneur, la liberté que je prends de vous demander votre protection pour lui, je le fais avec d'autant plus de confiance que je suis très persuadé que vous n'êtes jamais fâché quand on vous fait connaître les sujets qui la méritent." (2)

En 1707, M. de Grandville, qui, sans doute, voulait se rapprocher de sa famille, demandait au ministre de la marine de lui permettre de servir dans les troupes de la Nouvelle-France. Il en est question dans une lettre du ministre à M. Bégon en date du 17 août 1707, mais la demande ne fut pas accordée.

Un peu plus tard M. Bécard de Grandville fut promu enseigne de vaisseau.

En 1714, le départ de M. de Marigny pour Saint-Domingue et la mort du marquis d'Alogny (péri dans le naufrage du SAINT-JEROME) laissaient deux compagnies vacantes. Plusieurs officiers furent proposés pour les remplacer. M. de Grandville fut du nombre.

Un mémoire probablement envoyé par M. de Vaudreuil disait de lui :

"Il est enseigne de vaisseau et sait la mer."

En février 1716, le marquis de Vaudreuil faisait connaître au duc

(1) Archives du Canada Correspondance générale, vol. 22.

(2) Archives du Canada Correspondance générale, vol. 22.

d'Orléans, régent du royaume, les sujets qu'il croyait les plus propres à remplir les emplois vacants en Canada.

Il écrivait à propos de M. de Grandville :

“La compagnie vacante par la mort du sieur de Chalus pour le sieur de Grandville enseigne de vaisseau, fils du sieur de Grandville, qui est mort capitaine en Canada. C'est un bon officier qui sait la navigation et qui pourrait être utile au marquis de Vaudreuil en cas d'armement.” (1)

Au recensement de Québec fait en 1716 (2), on voit que M. de Grandville, capitaine, résidait avec sa mère, veuve, à Québec. Il avait dû recevoir son grade de capitaine dans les troupes de la marine à l'automne de 1715 ou peut-être même au printemps de 1716.

M. Bécard de Grandville décéda à Québec le 29 juillet 1718.

Il ne s'était pas marié.

4° CHARLES BÉCARD DE GRANDVILLE ET DE FONDVILLE

Né à Québec le 31 mai 1675.

Il se destina d'abord à l'armée. Son père obtint pour lui, en 1694, une enseigne dans le détachement des troupes de la marine.

En 1695 et en 1696, on le voit à bord de la frégate LA BOUFFONNE probablement en qualité de garde-marine.

Mais son frère, procureur de la prévôté de Québec depuis 1695, étant mort en 1699, on demanda cette charge pour lui.

Il lui succéda le 20 avril 1700. (3)

Le 18 octobre 1700, MM. de Callières et de Champigny écrivaient au ministre :

“Elle (S. M.) aura aussi pour agréable de recevoir nos très humbles remerciements de ce qu'elle a bien voulu donner au sieur de Grandville la charge de Procureur du Roy de la Prévosté de Québec, s'étant plutôt confié aux bons témoignages que nous en avons rendu, qu'à ce qu'on lui en a marqué d'ailleurs qui était sans fondement, étant certain qu'il avait plus de vingt-quatre ans lorsque nous nous sommes donné l'honneur d'en écrire à Sa Majesté, comme cela paraît

(1) Archives du Canada. Correspondance générale, vol. 36.

(2) Publié par M. l'abbé Beaudet en 1887.

(3) Insinuations du Conseil Supérieur, cahier 2.

par son baptistère que nous envoyons. La carte de ce pays qu'il a pris la liberté de vous envoyer, Monseigneur, l'année dernière marque assez qu'ayant eu peu d'occasion de s'instruire il faut, nécessairement, du génie et quand nous avons assuré Sa Majesté qu'il était sage, et qu'il avait les autres qualités pour se bien acquitter de cet emploi, ce n'a pas été légèrement ; la grande facilité qu'il a pour le dessin et l'offre qu'il fait de l'enseigner nous porte à supplier Sa Majesté de lui accorder quelque gratification annuelle pour procurer ce bien au pays où il se trouve seul capable de faire une carte ce qui ne le détournera point de l'application qu'il doit donner à son emploi." (1)

M. Bécarr de Grandville décéda à Québec le 2 janvier 1703.

Il ne s'était pas marié.

5^o MARIE-ANNE BÉCARD DE GRANDVILLE

Née à Québec le 15 juillet 1677.

Mariée, à Québec, le 7 novembre 1702, à Pierre-Jacques de Joybert, chevalier, seigneur de Soulanges, enseigne de vaisseau et capitaine d'une compagnie franche de la marine, fils de défunt Pierre de Joybert, seigneur de Soulanges et de Marson, commandant à l'Acadie, et de dame Marie Chartier.

M. de Joybert décéda à Québec le 16 janvier 1703, deux mois après son mariage. Il n'était âgé que de 25 ans.

Sa veuve décéda dans sa seigneurie de Soulanges le 10 avril 1767. Elle avait eu une fille (posthume) qui devint l'épouse, le 19 octobre 1728, de Paul-Joseph LeMoyne, chevalier de Longueil, et fut la mère de onze enfants.

6^o FRANCOIS BÉCARD DE GRANDVILLE

Né à Québec le 3 mai 1679.

Décédé au même endroit le 2 septembre 1679.

7^o MARIE-ANGÉLIQUE BÉCARD DE GRANDVILLE

Née à Québec le 10 septembre 1680.

Décédée au même endroit le 23 octobre 1687, et inhumée au cimetière paroissial.

(1) Archives du Canada. Correspondance générale, vol. 18.

80 PIERRE BÉCARD DE GRANDVILLE

Né à Québec le 30 juin 1683.

Il fut le seul de sa famille à se livrer à la culture de la terre. Il entreprit d'exploiter le domaine de sa famille à l'île aux Oies. Le 3 septembre 1723, il céda tous ses droits sur le domaine de l'île aux Oies à son frère Paul et à sa sœur Geneviève. Cet abandon se fit aux conditions qu'on veillerait à son entretien et à celui de sa mère ; qu'on lui donnerait chaque année la somme de vingt louis ; qu'on lui ferait chanter le jour de ses funérailles un service et le jour anniversaire de sa mort un autre service. (1)

M. Pierre Bécard de Grandville décéda à l'île aux Oies le 5 janvier 1750, et fut inhumé à Saint-Thomas de Montmagny le 13 janvier. Il est dit dans l'acte de sépulture que le retard de l'inhumation fut causé par les glaces qui rendaient la traversée trop périlleuse pour s'aventurer sur le fleuve.

M. Bécard de Grandville ne s'était pas marié.

M. Bécard de Grandville vécut pendant plusieurs années seul avec sa sœur Geneviève sur la petite île aux Oies. Toutes les fenêtres de leur maison construite en pierre étaient fortement grillées. Il n'en fallait pas plus pour aiguillonner l'imagination populaire. L'île aux Oies et les îles environnantes étaient fort giboyeuses. Les MM. Bécard de Grandville amateurs passionnés de chasse éloignaient de leurs îles les chasseurs de la rive sud du Saint-Laurent afin de garder pour eux le gibier. Toutes ces circonstances pourtant bien naturelles firent qu'on inventa sur le compte du frère et de la sœur des légendes qui avec le cours des années ont été amplifiées et dénaturées.

Dans ses CHRONICLES OF THE ST-LAWRENCE, sir James M. Le Moine a recueilli une de ces légendes. Nous la donnons ici dans la traduction un peu libre qu'en a faite M. Auguste Bécard, dans son HISTOIRE DE L'ÎLE AUX GRUES :

“Il y a plus d'un siècle, un officier français quittait la vieille France pour venir résider dans le pays appelé alors la Nouvelle-France. Cet officier obtint la concession d'un fief ou seigneurie comprenant un groupe d'îles appelées les îles Sainte-Marguerite auxquelles il

(1) L'abbé Couillard Desprès, *Histoire des Seigneurs de la Rivière-du-Sud*, p. 99.

ajouta, plus tard, les deux îles aux Oies et l'île aux Grues, concédées, en 1646, à M. de Montmagny. Ces acquisitions font naturellement supposer que cet officier était un homme de haut rang et de grands moyens. Il choisit pour sa résidence une des îles les plus isolées du groupe, mais environnée de grandes beautés naturelles. Il y fit construire non pas un château à tours crénelées comme les châteaux du moyen-âge, mais une simple maison de pierre à murs épais et massifs. Cette résidence devint une prison, pour lui-même ou pour son fils ; on n'a jamais su au juste pour lequel des deux. C'est là, dans cette espèce de donjon, dans ce lieu retiré, que vécut renfermé, un grand nombre d'années, un être dont on n'a jamais pu savoir positivement le nom. La personne qui avait soin du prisonnier était une femme ou plutôt un ange sous la forme d'une femme. Était-elle unie au prisonnier par les liens du sang ? N'était-elle qu'une amie dévouée du malheureux captif ? C'est ce que nous verrons plus loin. Tout ce que l'on sait d'une manière certaine, c'est qu'elle était riche et appartenait à la haute société. Le prisonnier, était-il dit, avait perdu la raison ; et l'on se demandait souvent : Était-il venu au monde l'esprit aliéné ? Sinon, quelle avait été la cause de la perte de ses facultés intellectuelles ? .. Est-ce qu'il n'y avait, en France, aucun asile qui voulût le recevoir ?..” Personne ne pouvait répondre positivement à ces questions ; et toutes sortes de conjectures, aussi absurdes les unes que les autres, comme c'est toujours le cas, les soupçons les plus graves circulèrent au sujet de cet emprisonnement.

“Quel était ce nouveau Masque de fer ?.. Pourquoi s'était-il enfermé ou l'avait-on enfermé dans ce tombeau formé de quatre murailles massives ?.. Pourquoi était-il condamné à n'entendre toujours que la voix courroucée du fleuve, ou le vent de la tempête mugissant dans les arbres qui ombrageaient sa prison ?.. Mystère !

“La tradition veut que l'ange qui prit soin du malheureux captif ait été mademoiselle de Grandville : le prisonnier, aurait-elle dit, était son frère. L'amour fraternel l'aurait convertie en geôlier. Reste à savoir de quelle manière, dans quel sens, mademoiselle de Grandville prenait le mot de FRÈRE. Était-ce l'acception chrétienne ou celle du sang ?.. Quoiqu'il en soit de la réponse à ces questions, il n'y a pas de doute que cette femme, à l'âme noble et dévouée, a dû verser d'abondantes larmes à la vue des malheurs de celui dont elle s'était constituée l'ange gardien, qu'il fut son frère ou son amant. Son cœur a dû

souffrir et saigner cruellement au spectacle du naufrage de l'intelligence de celui qu'elle aimait d'un si grand amour." 7

9° MARGUERITE-GENEVIÈVE BÉCARD DE GRANDVILLE

Née à Québec le 21 janvier 1686.

Décédée au même endroit le 15 août 1687, et inhumée au cimetière paroissial.

10° GENEVIÈVE BÉCARD DE GRANDVILLE

Née à Québec le 18 septembre 1691.

En 1716, elle résidait avec sa mère à Québec.

Après la mort de sa mère, elle se retira avec son frère à l'île aux Oies.

11° PAUL BÉCARD DE GRANDVILLE-FONDVILLE

Né à Québec le 18 janvier 1695.

Comme son père et ses frères, il se destina à l'armée. Il obtint une enseigne dans le détachement des troupes de la marine.

En 1721, il était enseigne dans la compagnie de Saint-Martin. (1)

Un peu avant 1725, un rapport officiel disait de lui : "Il a servi avec distinction",

Le 5 juin 1725, il était promu lieutenant.

En avril 1727, la marquise de Vaudreuil sollicitait auprès du ministre de Maurepas en faveur de M. de Grandville-Fondville :

"Le sieur de Grandville de Fonville, lieutenant et aide-major, écrivait-elle, mérite plus qu'un autre, l'emploi qu'il prend la liberté de vous demander par son placet ci-joint si vous le remplacez ; c'est un bon officier au fait du service et le seul qui reste de sa famille ; son père était officier dans le régiment de Carignan et fait capitaine en Canada, qui est mort au service, aussi bien que plusieurs de ses frères dont l'un était enseigne de vaisseau", (2)

M. de Grandville-Fondville avait hérité de son père et de ses frères des îles aux Grues, au Canot, Sainte-Marguerite et Grosse-Ile. Le 20 mars 1731, il obtenait de l'intendant Hocquart une ordonnance contre les particuliers de Québec et de la rive sud du Saint-Laurent qui

(1) *Bulletin des Recherches Historiques*, vol. XIV, p. 380.

(2) Archives du Canada. Correspondance générale, vol 49.

s'ingéraient de chasser dans ses îles au mépris de son privilège exclusif de chasse.

Le 6 mai 1737, le ministre de la marine informait M. de Grandville-Fondville que le roi lui avait accordé la compagnie de M. de Boishébert.

En 1739, un rapport officiel disait de lui : "Aide-major des troupes ; exact mais un peu singulier."

En 1744, M. de Grandville-Fondville était commandant du fort Saint-Frédéric.

En 1746, il fit la campagne d'Acadie, sous les ordres de M. de Ramézay.

Le 10 octobre 1747, M. de Grandville-Fondville demandait au ministre de reconnaître ses services :

"Je prends la liberté, écrivait-il, de représenter très respectueusement à Vostre Grandeur mes services par le placet cy-joint ; ceux que j'ay rendus dans l'emploi d'aide-major des troupes et au fort St Frederic pendant le temps que j'ay eu l'honneur d'y commander pour le Service de Sa Majesté me donnent lieu d'espérer, Monseigneur, que Vostre Grandeur voudra bien m'honorer de sa protection pour m'obtenir de Sa Majesté la Croix de St Louis.

"La lettre de Vostre Grandeur à Monsieur le marquis de Beauharnois du 17 avril 1742 dont il y a un extrait au dit fort qui reste entre les mains de Mrs les Commandants de ce poste où il est expliqué que dans le remplacement que Sa Majesté aura occasion de faire parmi les officiers elle fera une attention particulière aux Services qu'ils auront rendus au fort St Frédéric me donnent lieu d'espérer que Vostre Grandeur voudra bien m'accorder la grâce que je prends la liberté de luy demander ayant toujours servi avec tout le zèle et application possible". (1)

Le 2 novembre 1748, M. de Grandville-Fondville assistait, au château Saint-Louis de Québec, à une conférence de M. la Galissonnière avec les chefs iroquois.

Dans sa lettre du 20 septembre 1749, le gouverneur de la Jonquière demandait la croix de Saint-Louis pour M. de Grandville-Fondville :

(1) Archives du Canada. Correspondance générale, vol. 89.

“Je dois aussi, Monseigneur, avoir l'honneur de vous supplier de vouloir bien accorder la croix de Saint-Louis aux Srs de Fonville, Sabrevois, LaMartinière, La Corne l'aîné et de Lusignan. Ce sont des capitaines d'un mérite très distingué, qui servent depuis longtemps avec zèle et qui se sont toujours bien acquittés des missions dont mes prédécesseurs les ont chargés dans différentes occasions. Je me suis aussi consulté avec M. de la Galissonnière qui m'a rendu un très bon témoignage de ces officiers et qui m'a assuré qu'ils étoient tous dignes de la grâce que j'ai l'honneur de vous demander pour eux. J'ay celuy de joindre icy un placet du Sr de Fonville et copie d'un certificat donné par M. le marquis de Beauharnois au dit sieur de la Corne par lequel, vous verrez, Monseigneur, l'attestation que ce général donne des bons services de ces officiers”. (1)

Cette suprême récompense lui fut accordée dans l'été de 1750. C'est le gouverneur de la Jonquière qui le reçut chevalier de Saint-Louis, comme nous le voyons par la lettre suivante qu'il écrivait au ministre, le 8 novembre 1750 :

“En conséquence de l'ordre du Roy que vous m'avez fait l'honneur de m'adresser j'ay eu celuy de recevoir à l'ordre de St Louis les Srs de Fontville et de Sabrevois capitaines que Sa Majesté a bien voulu y admettre”. (2)

M. de Grandville-Fondville décéda à Québec le 19 mars 1754, et fut inhumé dans l'église paroissiale le lendemain.

Il ne s'était pas marié.

12° ANONYME

Né et décédé à Québec le 2 juin 1696.

P. G. R.

(1) Archives du Canada. Correspondance générale, vol. 93.

(2) Archives du Canada. Correspondance générale, vol. 95.

PHILIPPES DE HAUTMENIL

M. E-Z. Massicotte nous a donné dans le numéro de février du "Bulletin des Recherches Historiques", ses notes sur M. Philippes de Hautmenil. Pour aider à compléter cette biographie, que l'on nous permette d'apporter ce que nous avons qui n'a pas été dit. D'autres viendront peut-être ensuite, parfaire le tout.

Dans le Rôle des fiefs du grand bailliage de Caen, dressé en 1640, dans le vicomté de Bayeux, le fief de Marigny était possédé par les soubz-âges (mineurs) du sieur de Marigny (Philippes). Il y avait aussi à cette époque les fief, terre et seigneurie de Blasgny, propriété d'un Jean de Marigny.

Guy Chamillard, intendant de Normandie, dans la recherche de la noblesse qu'il fit en 1666 et les années suivantes, dans la généralité de Caen, donne le nom de trois familles toutes orthographiées : PHILIPPES.

La plus ancienne de ces familles : MM. Philippes, sieurs de Glatigny, dans l'élection d'Avranches, portaient des armes différentes de celles de MM. de Marigny. Ils prouvèrent leurs quatre degrés sans anoblissement connu et signèrent au bas de l'inventaire préparé par Chamillard, qu'ils ne reconnaissaient point les sieurs Philippes, de Marcambie, pour leurs parents.

Pierre PHILIPPES, écuyer, acquit par contrat du 18 octobre 1648, la seigneurie de Marigny, sise en l'élection de Bayeux. Il fut père de JEAN-VINCENT, sieur de Hautmenil et de

LOUIS, écuyer, seigneur de Marigny, qui, par sa femme, Jeanne Halley (soeur du célèbre Pierre Halley, restaurateur de l'école de Droit canonique à Paris) fut père de

JEAN-BAPTISTE, sieur de Graville, abbé commendataire de Puy-Ferrand, chanoine et chancelier de l'église cathédrale de Bayeux, vicaire général de ce diocèse, qui mourut en 1749, et de

PIERRE, seigneur de Marigny, décédé en 1760, qui laissa plusieurs enfants, dont l'aîné

PIERRE-LOUIS fut seigneur de Marigny.

M. de Tourville, ancien officier, qui, par ses services, a mérité la

croix de St Louis, appartenait à cette famille.

Pierre Philippes, écuyer, sieur de Marigny, y demeurant, fut anobli en décembre 1654. Jean, son fils, fut confirmé dans cet anoblissement le 16 mars 1671, pour services rendus en la Nouvelle-France contre les Iroquois mais à la condition qu'il demeurerait en ce pays. Jean avait fait confirmer sa noblesse probablement parce qu'un ordre du roi, d'août 1664, avait supprimé les anoblissements datant depuis 1611.

Une autre famille de ce nom, pour usurpation de noblesse, avait été condamnée en mars 1667, à 2,000 livres d'amende, dans ses membres René et Henri, de la paroisse de St Martin-de-Cenilly, élection de Coutances. Leur père, originaire de la paroisse d'Amfreville, élection de Caen, avait été laquais, recors de sergent, puis procureur de la dame de Martel, où il gagna du bien, ce qui lui donna lieu de prétendre se greffer dans la famille de NOS Philippes, lesquels ont passé leur déclaration devant Chamillard, par laquelle ils ne reconnaissent pas Henri et René, susdits, membres de leur famille. Cependant, sur appel, ces deux derniers furent maintenus nobles par arrêt du Conseil, en 1669, et portèrent les mêmes armes que les Philippes de Marigny et de Hautmenil.

A Pâques de 1674, l'abbé de Fénélon fit un sermon contre Frontenac au sujet de ses démêlés avec Perrot, gouverneur de Montréal. Tels des auditeurs de ce sermon déclarèrent audessus de leurs signatures qu'ils avaient interprété le langage de l'abbé comme s'attaquant au gouverneur-général, et l'un des signataires de ses déclarations s'appelaient Jean-Vincent de Hautmesny.

Une réflexion pour terminer et que j'offre tout bonnement :

On demande :—“M. de Hautmesny était-il du régiment de Carignan ?”. Comme il était au pays depuis deux ans avant l'arrivée du régiment il n'aurait donc pu y être attaché que lorsqu'une vacance se serait produite dans le cadre des officiers après 1664. S'il prit part aux expéditions de Courcelle et de Tracy contre les Iroquois, il a fait comme d'autres personnes de la colonie qui pour tout cela restèrent en dehors de Carignan, et n'en serait-il point de même avec lui ?

(Rapport de Richard, Archives du Canada, 1899. p. 57.

(Chamillard, Recherches de la noblesse, généralité de Caen, pp. 762, 807.

Lachesnaye-Desbois, Dictionnaire de la noblesse, vol. XV. p. 793.
Rôle des fiefs du grand bailliage de Caen, p. 18-20.

François Charon de la Barre, fondateur des Frères hospitaliers de S. Joseph, était-il canadien ?

Un des personnages intéressants des annales de Montréal et même de la Nouvelle-France, au XVII^e siècle, est certainement François Charon (1) de la Barre, fondateur de l'institut des Frères hospitaliers de Saint-Joseph de la Croix.

Jeune encore, à la tête d'un négoce qui paraît considérable, il quitte les affaires, renonce au monde pour se consacrer au service des infirmes, des vieillards et des nécessiteux, et il poursuit ce but avec une ténacité, une activité et une confiance inaltérables.

Finalement, au cours d'un voyage en France, pour le maintien de sa chère communauté, M. Charon de la Barre décède (1719), en rade de la Rochelle. (2)

Que l'œuvre des Frères hospitaliers n'ait pas été couronnée de succès, cela ne diminue en rien les qualités, les mérites, le caractère du fondateur et comme ce personnage, un jour ou l'autre, attirera l'attention de quelque biographe, il nous paraît utile de consigner dans le *Bulletin* que le Canada doit réclamer M. Charon de la Barre, comme un de ses fils et que c'est à Québec qu'il est né. Nous allons essayer d'établir ce fait à l'encontre du compilateur de l'*Annuaire de Ville-Marie*, qui dit, p 35, 2^e liv. du 2nd volume, que "M. Charon était originaire de Blois, France."

Pour plus de concision et de clarté, nous plaçons nos notes dans l'ordre chronologique.

1^o—Claude Charron de la Barre, marchand, et son épouse Claude Le Camus, font baptiser, à Québec, le 9 septembre 1654, Jean-François. (Tanguay, I, 118).

2.—Le 16 juillet 1679, François Charon de la Barre "marchand, de présent à Montréal" apparaît dans un document judiciaire. Il avait alors 25 ans et commerçait pour son compte ou bien venait représenter son père à Montréal.

(1) C'est ainsi qu'il orthographie son nom.

(2) ANNUAIRE DE VILLEMARIE, 2^e liv. du 2nd vol., p. 35.

3.—Au recensement de 1681, tous les enfants de Claude Charron de la Barre et de Claude Le Camus sont morts ou absents, à l'exception de (Jean) François, âgé de 27 ans.

4.—En 1684, Claude Charron, étant veuf depuis quelques mois, épouse, à Québec, Elisabeth Damours dont il eut une fille morte en bas âge et un fils nommé François, baptisé en 1687.

Il y avait donc un François du premier mariage et un du second.

5.—Le 6 décembre 1684, François Charon de la Barre "marchand de Québec, de présent à Montréal" figure dans un acte de Basset. Après cette date, François Charon semble résider continuellement à Montréal.

6.—Le 26 novembre 1687, François Charon de la Barre "étant au lit, malade de corps" fait son testament. Il lègue 500 livres à chacun des enfants de feu Catherine Le Camus, épouse de Charles Gauthier-Boisverdun (1); 500 livres "aux enfants de Claude Charron, père du testateur"; 1000 livres à l'église; 500 livres à l'Hôtel-Dieu; 500 livres aux pauvres, etc. Il mentionne dans une clause spéciale le jeune François, son frère consanguin.

Le 12 mars 1688, étant revenu à la santé, il révoque le testament ci-dessus, mais sa maladie, la vision de la mort et peut-être quelque vœu qu'il a pu faire pour son rétablissement, l'orientent vers les choses religieuses et c'est à partir de cette année qu'il entre en relation avec l'abbé Dollier de Casson et prépare la fondation de son institut.

7.—Le 2 septembre 1699 (Adhémar), Elisabeth Damours, seconde femme de Claude Charron de la Barre, en son vivant marchand à Québec, est rendue à Montréal, et fait donation aux Frères hospitaliers, moyennant qu'ils lui fournissent la nourriture, l'entretien et le logement, d'une rente due à la donatrice par le sieur François Charon

Dans cet acte on lit que le Frère François Charon, dans le moment supérieur des Frères hospitaliers, est fils de Claude Charron et de damoiselle Le Camus et que la dite donatrice a aussi un fils mineur nommé François issu de son mariage avec le susdit Claude Charron.

Au lecteur, maintenant, de se prononcer.

E.-Z. MASSICOTTE

(1) Cette Le Camus devait être sa tante. Sur Gautier-Boisverdun, voir Tanguay, I, 258.

FRANCOIS CAZEAU

A la page 574 du tome II dictionnaire Tanguay, il y a : "François Caseau, né 1734, fils de Léonard et d'Anne Aupetit, paroisse Saint-Cibar, ville d'Angoulême ; marchand ; marié, à Montréal, le 14 mai 1759, avec Marguerite, née 1741, fille de Pierre Vallée." Cet homme signait "Cazeau". J'ai de ses lettres. En 1775, il était à la tête d'un bon commerce, à Montréal, et possédait plus d'une seigneurie dans le voisinage de la ville, à part celle de Lacolle.

Durant l'invasion de 1775 et par la suite, il était fournisseur de provisions de bouches aux troupes du Congrès, comme Fierre Ducalvet, aussi de Montréal, marchand et seigneur. Le gouverneur Haldimand le fit arrêter avec son fils, Ducalvet, Pierre de Sales Laterrière, Fleury Mesplet, Valentin Jotard, Louis Carignan, Joseph Dufort, Jacques Noël, Delzenne fils, Liébert fils, et les nommés Pillion, Burton, Laval-lée, Williams, Hamel, Foucher, Cazetty, tous accusés d'avoir assisté l'ennemi.

Cazeau s'était marié en 1759 avec Marguerite Vallée. Avait-il convolé en secondes noces ? Ses lettres de 1780 à 1791 donnent le nom de Reine à sa femme :

"En prison à Québec, le 22 juin 1780. Ma chère Reine—Je viens de recevoir ta lettre dans ce moment où tu me parais inquiète de ne pas recevoir de mes nouvelles. Cela me surprend. Je ne manque pas une seule poste. Je t'ai écrit deux lettres la poste dernière, l'une par la voie du gouvernement et l'autre, pour t'en donner avis, mise à la poste. Fais bien attention de me marquer régulièrement la réception de toutes celles que tu recevras afin que je prenne d'autres précautions pour te les adresser. Quant à ma santé, elle est très bonne et j'ai bon courage. Les arbitres ont décidé suivant copie de leur sentence jointe à la lettre. C'est des honnêtes gens et peuvent errer. La saison du papier de Canada est passé. Si le tout était composé en argent réel avec les intérêts..... chose lui payerai l'autre. Cette affaire n'est pas encore finie. Elle ne m'inquiète pas du tout. Il n'est pas possible que M. Lee puisse satisfaire au payement. Je me souviens que ... m'a dit qu'il n'avait qu'une petite partie de ces papiers et que Lee voulait arranger cette affaire pour cent louis avec moi, or ce n'est pas le tout..

pour lors l'arbitrage tombe de lui-même. Je regarde cela comme rien, en me renfermant même dans la sentence. Que cela ne t'inquiète pas. Quant à la réponse de M. Williams qu'il t'a faite pour t'expédier tes pièces pour ton argent, c'est bon, il faut attendre.. savoir si M. Cugnet a fait ta motion. Cette motion est pour appeler du jugement du 7 juin 1778. Il n'est pas question d'argent seulement, mais de ta maison, emplacement, terre et argent. C'est ainsi que le procès a été poursuivi et il faut le poursuivre également devant le roi et son conseil. Si M. Cugnet arrêtaient l'exécution, il faut donner caution pour ses frais, tu peux le faire ou du moins moi, autrement ils poursuivront à vendre la maison et les autres biens. Il faudra protester premièrement contre... dépôt. Secondement contre le prévost marshal. Troisièmement contre tout acheteur, tant pour ce qui regarde comme propre que pour ce qui me regarde en particulier, à chacun en notre nom en particulier, mon pouvoir t'autorise à le faire. Ainsi, ils ne viendront à leurs fins. Que cela ne t'épouvante point, au contraire. Tu verras que je viendrai à bout de tout au dessus de ce que je désire. Ne sois point affligée de mon absence, au contraire paraît gaie. Le temps me sera payé cher.

mon "Il est arrivé deux petites chaloupes de Gaspé qui ne disent rien et tout le monde soutient qu'une flotte française est en bas dans la rivière. Des personnes même sont venues de la Pointe-Lévis pour le dire expressément aux prisonniers. Tous les officiers et soldats s'y attendent. Il est défendu à toute personne de se promener sur les travaux sous peine de prison. Il n'est même pas permis aux journaliers de se voir. Chacun est obligé de faire son ouvrage à l'insu les uns des autres. Malgré cette sage précaution du général, un ami fidèle que je crois comme je suis vivant m'a dit avoir parlé à un espion sur les travaux habillé en l'uniforme du régiment du colonel Lisoppe qui lui a dit positivement que les troupes du roi ont été battues à la Nouvelle-York par les Américains et qu'ils étaient en marche pour le Canada. Il a montré une lettre du général Billy, Amérique, adressée à leurs amis, qui dit qu'il y a deux armées qui entrent en Canada cette année et qu'une flotte française sera en rivière avec trente mille hommes pour Québec. L'espion dit que c'est vrai sur sa vie. Dans le même jour il a été vendu. La lettre fut remise au général Haldimand mardi de cette semaine. L'on fait chercher partout pour le prendre. Je pense qu'il s'en sera retourné rendre compte.

“Les Canadiens qui ont été pris de force ont été lâchés et l'on prend des Anglais de force pour les embarquer. L'on dit que le général a donné ordre que tous les habitants soient prêts à prendre les armes, autrement ils seront brûlés; leurs femmes et enfants détruits sans grâce. La personne dit avoir lu l'ordre envoyé au colonel allemand pour les mettre en force en cas de besoin. On rapporte faire près de Montréal que les habitants ont refusé d'obéir et préfèrent se rendre prisonniers.

“M. Desrochers, porteur de la présente, part pour Montréal. Je ne te le recommande pas davantage. Je t'ai écrit combien il est mon ami à tous égards.

“La lettre de l'espion dit que la flotte anglaise a été abimée par les Français. Ils se sont sauvés comme ils ont pu dans leurs ports autour des îles de l'Angleterre. Le combat s'est donné au canal Saint-George”.—fr. Cazeau.

De Québec, le 16 avril 1781, Cugnet écrit à madame Cazeau au sujet des procédures requises pour effectuer la séparation de biens entre elle et son mari, mais ceci ne veut pas dire que Cazeau est en banqueroute. Toutefois sa situation financière court des risques, de sorte que la femme et les enfants ont besoin de protection. Cugnet écrit en excellent français. Il connaît madame Cazeau. Il lui dit que ses services envers elle lui valent la colère de quelques ennemis puissants.

“Des prisons militaires de Québec, 8 avril 1782. Ma chère Reine — J'ai reçu avec plaisir ta lettre du 28 mars dernier.” Il l'exhorte à ne manifester aucun chagrin et même il lui conseille de ne pas donner des marques de dévotion religieuse trop évidentes par crainte que les gens ne s'aperçoivent qu'elle redoute l'avenir. Il continue : “Quand je me rappelle la dévastation du peuple à Lacadie faite par les Anglais qui firent trembler tous les hommes dans un jour sous prétexte de leur faire renouveler leurs serments. . .” C'est la dispersion des Acadiens en 1755. Il mentionne ensuite les excès commis au Bengale. Enfin il redoute mille calamités.

On connaît sa sortie de prison, avec une dizaine d'autres qui avaient supporté la cause des colonies anglaises insurgées. La paix était faite.

Les rumeurs que ces lettres de 1780 à 1782 mentionnent étaient courantes dans la petite population du Bas-Canada, toujours entrete

nue par des émissaires du Congrès de Philadelphie, mais, en réalité, ni la France, ni Washington ne songeaient à recommencer l'invasion de 1775 et les plus déterminés dans ce projet, Franklin et John Adams, voulaient attendre que l'insurrection des colonies eût pris une couleur avantageuse avant que de chercher à faire des conquêtes. Les émissaires étaient employés par certaines personnes comme il s'en trouve partout qui agissent par excès de zèle sans tenir compte de l'opinion des chefs.

Il est à supposer que, une fois libéré, Cazeau tenta de faire recevoir ses comptes par ceux qui s'étaient servi de ses marchandises. Il y en avait pour deux cents mille piastres. Les colonies n'étaient nullement en moyen de solder de pareilles sommes et, de plus, ne voulaient point se reconnaître débitrices, pas plus pour Cazeau, que pour Ducalvet, Beaumarchais et plusieurs autres qui s'étaient embarqués dans les affaires de l'indépendance américaine. L'histoire en est longue.

Cazeau reparait dans une lettre du 6 février 1787. Il est à Paris, écrivant à sa femme, à Montréal, la suite de ce qu'il dit lui avoir annoncé par sa lettre du 20 janvier précédent. D'abord, son mémoire contre les Etats Unis est prêt. Il a intenté un procès à la succession de feu André-François Odelin, de Saint-Pierre de la Tortue, pour recouvrer une créance. Madame veuve Rabuty et madame veuve Hamel, sa fille, ont confié des affaires à Cazeau. Rabuty est décédé depuis six mois. Hamel a péri sur le même vaisseau que Ducalvet en mars 1786. "Monsieur Petrolier a bien voulu, à ma recommandation, continuer ses soins au fils de M. Ducalvet." Le frère de Cazeau et leur mère demeurent à "Bourbeaux". Des deux neveux de Cazeau, l'un est âgé de vingt deux ans, lieutenant dans un navire de 800 tonneaux, et l'autre pilote dans un bâtiment commandé par son oncle Dapeaus ; ils sont aux Indes et portent le nom de Cazeau.

Le 20 mai 1788, il est encore à Paris et annonce à Reine, qui réside à Lachine (chez son père ?) qu'il n'a pas reçu de ses nouvelles depuis le mois de juin 1787, excepté verbalement par Périnaut. "Il faut donc que j'abandonne de vous demander les papiers d'Odelin qui m'étaient très nécessaires pour éviter la grande lenteur d'un procès qui est en appel au parlement quoique je l'aie déjà gagné une fois au bailliage d'Amiens ; malgré toutes mes diligences je n'ai pas pu en venir à bout à cause de la contestation qu'il y a entre le roi et les parlements du "royaume". Il ajoute que le roi a cassé les parlements, que la

Bretagne est soulevée, que les Bretons ont chassé l'intendant de leur province, ainsi que l'archevêque de Rennes et pareillement les troupes du roi ; de plus, qu'ils ont envoyé deux conseillers de leur parlement à Londres demander du secours ; et encore que d'autres provinces sont dans le même cas, de sorte, conclue-t-il, que si le roi n'y met pas ordre promptement, toute la France va être dans la situation des Américains en 1770. Personne ne paie ses dettes ; point de justice légale dans tout le royaume.

“Dans le mois de novembre dernier, j'ai présenté ma réclamation au ministre des affaires étrangères, à Versailles, tendant à m'indemniser de mes services, pertes et sacrifices ; avec la permission de la faire imprimer. Après deux mois de sollicitations ce dernier article me fut accordé. Enfin, elle fut imprimée à Pâques dernier. Mille exemplaires pour envoyer dans toutes les parties du royaume étaient prêts à partir pour être distribués et vendus dans les principales villes des provinces. Monseigneur le marquis de Lafayette en ayant eu avis, il écrivit deux lettres à mon avocat le même jour que lui et moi fussent à son hôtel pour prendre les mesures les plus convenables pour que je fus payé et ne pas décrier les Américains. Il me promit sa protection et qui voules (et qu'il vaulait) solliciter lui-même pour m'obtenir une indemnisation des ministres de France, sans préjudice à mes poursuites contre les Etats-Unis. Le ministre de ces derniers Etats étant pour lors à Anvers, ville appartenant à l'empereur, il me conseilla de l'attendre avant même de faire aucune sollicitation nouvelle auprès des ministres de France, et que cette affaire pouvait être arrangée sans aller plus loin. J'ai donc attendu près de deux mois. Enfin, il est arrivé à Paris. J'ai demandé un rendez-vous à M. de Lafayette pour nous trouver tous ensemble un jour indiqué. Le jour fut fixé, mais point de ministre des Américains, quoiqu'il avait promis. Depuis, il m'a fait dire par M. de Lafayette qu'il allait écrire au Congrès en conséquence pour que je fus payé, et d'envoyer ma procuration à cet effet, pour recevoir le montant de ce qui a été réglé par le commissaire des Etats de New-York, M. Wms Barber. Plutôt que de egrir (aigrir) ces deux personnages qui pouvaient me faire tort, je me suis déterminé à remettre ma procuration à M. Jean-Pierre Brisseau de Werville, avocat au parlement, et n'est connu que sous le nom de M. de Werville, qui doit partir vers le 1^{er} de juin pour l'Amérique. Sitôt arrivé, il m'a promis de ne pas perdre un moment pour me faire payer du Congrès.

En conséquence, je lui ai donné ordre, dans ses instructions, de te faire passer mille piastres sitôt reçues, ou de t'écrire, ou à Cazeau (frère ou fils?) de tirer sur lui pour cette somme, ou que Cazeau irait chercher l'argent lui-même qui lui sera compté sur son reçu. Pour ne pas perdre de temps à faire valoir l'argent, je lui ai donné ordre, à mon dit M. de Werville, de faire l'achat de tabac et de me l'envoyer, attendu que je ne peux point partir sans avoir reçu de ses nouvelles, savoir le traitement que le Congrès me fera. Pendant ce temps-là, je ferai tous mes efforts auprès des ministres de France pour obtenir l'indemnité qu'ils voudront me donner. Par malheur, la France n'a jamais été si pauvre qu'elle est présentement." Il ajoute : "Je suis déterminé de mourir plutôt que d'abandonner une cause si juste". Finalement, il déclare que, faute d'argent, il n'a pu "commander les avocats et les imprimeurs" et de là des délais. Il se trouve bien peiné d'être éloigné si longtemps de chez lui. Son adresse est : rue Notre-Dame Nazareth, No 113, entre la rue du Temple et la rue Neuve-Saint-Martin.

La dernière lettre est encore de Paris, le 22 avril 1791 : "Ma chère Reine. Depuis ma dernière du 15 ou 17 mars dernier, je n'ai fait que parvenir d'assembler un comité des membres de l'Assemblée Nationale pour examiner mon affaire. Ils ont trouvé que j'étais en droit de réclamer contre la France et les Etats-Unis les avances et pertes que j'ai faites dans la dernière guerre d'Amérique. Un rapport a été fait à la... ..qui en a ordonné l'impression et convenu qu'il serait fait un décret à ce sujet pour toutes les affaires qui n'ont pas été liquidées, afin de les liquider et payer suivant le règlement qui en sera fait à chacun en particulier. En conséquence, il sera décrété pour deux milliards d'argent-papier que l'on appelle assigna, pour payer toutes les dettes de l'Etat." Suit la description des troubles de France, mais il n'y a rien dans tout cela de nouveau pour nous. En finissant, Cazeau dit que cette lettre doit être livrée par un ami au Café de Québec, à Londres, et de là on la confiera à la poste ordinaire.

Je ne sais rien de plus sur cet homme, sauf que, au commencement du XIXe siècle, un de ses descendants obtint des Etats-Unis un règlement de compte et toucha \$28,000. Ses papiers sont au trésor, à Washington.

BENJAMIN SULTE

REPONSES

L'INGÉNIEUR LEVASSEUR DE NERÉ (X, X, p. 320.) — Il a été question de Levasseur de Neré dans le *Bulletin* à différentes reprises. Citons : vol. I, pp. 37, 38 ; vol. IV, p. 39 ; vol. X, p. 320 ; vol. XIV, p. 23.

Dans la brochure de M. Gabriel Marcel, *Cartographie de la Nouvelle-France*, nous trouvons une lettre de Vauban recommandant Levasseur de Neré au ministre de la marine. Joignons-la au dossier déjà assez volumineux de notre ingénieur.

M. Marcel remarque au sujet de cette lettre qu'elle n'eut pas grand effet sur le ministre puisque Levasseur de Neré ne fut nommé chevalier de Saint-Louis qu'en 1704.

“ A Paris le 30 mars 1700.

“J'attendois, Monseigneur, à vous parler de Mr LeVasseur, ingénieur du Canada, que sa santé fût entièrement rétablie, mais comme j'apprends que vous désirez qu'il y repasse cette année, je luy ay conseillé de se présenter devant vous afin que vous voyiez vous même qu'il n'est guères en estat de soutenir les fatigues d'un grand voyage sur mer. Il doit vous présenter un plan de Quebec que j'ay examiné et dont je dois auoir l'honneur de vous parler la première fois que j'iray à Versailles, j'ay cru devoir vous dire toujours d'auance que les ouurages qu'il propose de faire me paroissent nécessaires, à quelques petites corrections près dont je puis couuenir avec luy et qu'il seroit très important pour le seruice du Roy que vous fissiez quelques fonds pour les commencer. Cependant, si vous n'en remettez aucun cette année, je trouve que sa présence n'est pas bien nécessaire en Canada et qu'il faudroit luy donner encore le reste de cette année pour se remettre.

“Il est vray qu'il y a deux ans qu'il est icy, mais les maux de poitrine dont il est attaqué ne vont pas vite ; il fera pourtant, à ce qu'il m'a assuré, tout ce que vous désirerez de luy parce qu'il est de bonne volonté.

“Mais je vous supplie très humblement, Monseigneur, d'auoir attention à ce qu'il demande qui me paroît juste. Il souhaiteroit que ses appointemens fussent sur le même pied de l'ingénieur des isles d'Amérique et que vous luy procurassiez une croix de St Louis. Il est capi-

taine depuis dix ans et il a seruy sous mes ordres en plusieurs sièges et entre autres à celuy de Namur ; il est dans le génie depuis dix-huit ans ; voilà suffisamment de temps pour obtenir cette grâce ; comme c'est moy qui l'ay proposé pour le poste qu'il a, je croy, Monseigneur, que vous ne trouverez pas mauvais que je vous recommande ses intérêts d'autant plus qu'il est du seruice de Sa Majesté de donner quelque agrément à ceux qui comme luy seruent dans les pays lointains et qui sont des suiets de mérite. Je suis toujours avec beaucoup de respect, Monseigneur, votre très humble et très obéissant serviteur.

VAUBAN."

L' "HISTOIRE NATURELLE ET VÉRITABLE" DE PIERRE BOUCHER (XXII, II, p. 43)—Combien y a-t-il eu d'éditions du petit livre de Pierre Boucher intitulé : *Histoire véritable et naturelle des mœurs et productions du pays de la Nouvelle-France, vulgairement dite le Canada ?*

Si nous ne faisons erreur il y a eu cinq éditions du livre de Pierre Boucher, une publiée en France et quatre au Canada dont une en langue anglaise.

La première édition fut publiée à Paris, en 1664, chez "Florentin Lambert, rue Saint-Jacques, vis-à-vis Saint-Yves, à l'image Saint-Paul."

La deuxième édition fut publiée à Québec en 1849 par l'éditeur de l'*Album du Canadien*.

En 1883, paraissait la troisième édition chez Bastien & Cie, à Montréal. Elle fut publiée par les soins de Godefroy Coffin.

La quatrième édition, la traduction anglaise de Edward-Louis Montizambert, fut aussi publiée à Montréal en 1883.

Enfin, en 1896, M. Benjamin Sulte publiait une cinquième édition du livre de Pierre Boucher dans les *Mémoires de la Société Royale du Canada*. Cette dernière édition est accompagnée de notes explicatives précieuses.

LE NOM DE LA RIVIÈRE CHASY. (XXII, II, p. 43).—Cette petite rivière Chasy qui se jette dans le lac Champlain, non loin de la frontière canadienne, rappelle en effet un nom français. Les Américains, rendons-leur ce témoignage, conservent avec respect les noms français.

Disous à quelle occasion cette rivière reçut le nom de Chasy.
Le 7 juillet 1666, dix ambassadeurs onneyouts arrivaient à Québec. Ils venaient traiter de la paix avec les Français, au nom des deux can-

tons d'Agnier et d'Onneyout. Le traité de paix fut conclu le 12 juillet 1666.

M. de Tracy n'avait guère confiance en la sincérité des Onneyouts. Il s'arrangea pour garder comme ôtages quelques-uns des ambassadeurs

Les autres étaient à peine partis depuis trois jours pour leur pays lorsqu'on reçut de fort mauvaises nouvelles du fort Sainte-Anne qu'on venait de terminer sur l'île LaMothe, à l'entrée du lac Champlain.

Quelques jeunes officiers du fort ayant voulu se donner le plaisir de la chasse remontaient une petite rivière près de l'île LaMothe lorsqu'ils furent attaqués par plusieurs jeunes Agniers. M. de Chasy et le capitaine de Traversy avaient été tués et quatre autres, parmi lesquels M. de Leroles, avaient été faits prisonniers. Tous ces officiers appartenaient au régiment de Carignan.

M. de Tracy était le cousin de M. de Leroles et l'oncle de M. de Chasy. On peut croire que cette trahison l'affecta beaucoup.

A peu près vers le même temps un chef de guerre Agnier se rendit à Montréal. Là, on lui apprit que la paix venait d'être conclue. Il se décida à se rendre à Québec.

M. de Tracy le reçut fort bien, et le faisait manger souvent avec le Bâtard Flammand à sa table, car c'était un homme de poids et de considération parmi les sauvages de sa nation.

Nicolas Perrot raconte dans son *Mémoire sur les Mœurs, etc, des Sauvages*, (p. 113) ce qu'il advint de ce chef sauvage :

“M. de Tracy donnant un jour à manger, témoigna à table combien la perte qu'il venait de faire de Mr. son neveu luy estait sensible ; mais que le bien du public l'avait engagé nonobstant cela à donner la paix au Bâtard Flammand qui la luy avait demandée. Cela suffisait pour faire comprendre à ce chef orgueilleux des Aniez la douleur que M. de Tracy ressentait de la mort de Mr. de Chasy qu'ils avaient tué, et l'obliger par bienséance à diminuer son orgueil. Mais, loin de compatir à la peine qu'il en marquait, il leva en sa présence et celle de toute la compagnie son bras, se vantant hautement que c'estait le sien qui luy avait cassé la teste. Cette insolence outrée rompit la paix que Mr. de Tracy avait accordée au Bâtard Flammand, et, faisant dire sur-le-champ à ce chef indiscret qu'il n'en tuerait jamais d'autres, il le fit prendre et lier, et, ayant envoyé chercher l'exécuteur, sans le faire mettre en prison, il ordonna qu'il fut étranglé en présence du Bâtard Flammand, et partit peu de temps après (octobre 1666), à la teste de quatorze cents hommes, soldats, Canadiens et Algonkins, accompagné de Mr. de Courcelles, pour aller contre les Aniez”.

P. G. R.

Pendant une séance du tribunal à Montréal, il y a 244 ans

Le vendredi, 19 août 1672, la séance du tribunal seigneurial, à Villemarie, avait lieu "extraordinairement, de relevée, en l'hostel de monsieur le bailli, juge civil et criminel", Charles d'Ailleboust, sieur des Musseaux.

Le temps, j'imagine, était superbe, le soleil resplendissait et, dans l'air parfumé, les oiseaux modulaient de gracieuses chansons. Aiguilloné par la nature en fête, le scribe du tribunal oublia la procédure et la coutume de Paris, pour se livrer, sur les documents judiciaires, à des ébauches lyriques que le hasard malin a pris soin de nous conserver.

Or quel sujet peut aborder un clerc inspiré en un beau jour du mois d'août ?

Des chants d'amour ? Non pas ! Notre homme est, pardessus tout, un gourmet et ce qui lui paraît digne de sa muse, pendant les monotones plaidoiries, c'est la bonne chère, c'est le bon vin !

* * *

L'on peut être poète et faire de mauvais vers ! Cela s'est vu, se voit et se verra. Nous en avons ici la preuve.

La piécette que nous reproduisons n'a que huit vers. Le premier quatrain est correct, mais le second boite. Nulle part la rime n'est riche ; elle est à peine suffisante.

Qu'importe ! Après deux siècles et demi tout près, il faut avec respect *contempler* ces strophes folichonnes, fixées sur papier jaunâtre, en une écriture pâlie.

Oyez :

"Pour vivre heureux et sans chagrin,
"Pour bannir de nous tout souci,

“Faisons la cour a de bon vin

“Et le disons à nostre ami.

“La bonne chère ne sert de guère,

“Sy l'on est point accompagné,

“Et l'on croit qu'elle est entière,

“Quand on boit à sa santé..

Hélas ! l'inspiration n'a pas duré ou la séance du tribunal a brusquement pris fin et les vers sont restés tels quels, informes, à *peine nés* !

* * *

Le document, sur lequel cette *poésie* est *burinée*, a quatre pages.

La première contient une requête datée du 7 août 1672 ; la deuxième, le procès verbal d'une séance du tribunal, le 8 août ; la troisième page est blanche ; enfin, sur la quatrième, au bas, est le procès verbal de la séance mentionnée au début de cet article.

Les quatrains occupent l'espace supérieur, à droite, de cette quatrième page. A gauche, comme pour servir de thème, l'auteur a écrit :

“ Bonne vie

“ bonne chère

“ bonne joye

“ bonne fin.

Le procès verbal n'est pas signé, mais il est de l'écriture de Basset, notaire et greffier de la justice, à cette époque ; quant à la poésie elle est d'une autre main.

* * *

Si médiocre que soit cette tentative, elle n'en sert pas moins à démontrer que la langue des dieux faisait son apparition dans notre région, trente ans seulement après la fondation de Montréal, ce qui est déjà beau !

E.-Z. MASSICOTTE

La Rivière de la Cabane aux Taupiers

Où est située, dans les environs de Québec, la rivière que de vieux documents mentionnent sous le nom de "rivière de la Cabane aux Taupiers ?"

La rivière de la Cabane aux Taupiers c'est le petit cours d'eau qui longe l'asile des aliénés à Beauport et qu'on nomme aujourd'hui vulgairement la rivière de l'Asile.

D'après ce que nous pouvons voir ce cours d'eau a porté successivement les noms de rivière de la Cabane aux Taupiers, rivière Chalfour, rivière des Fous et rivière de l'Asile.

Dans le *Journal des Jésuites* nous trouvons deux mentions de la rivière de la Cabane aux Taupiers.

Au commencement de janvier 1646, le Père Supérieur des Jésuites écrit :

"Sur la fin de l'année (1645), les Ursulines et Hospitalières me firent voir un écrit, par lequel le P. Vimont mon prédécesseur leur avait donné et cédé pour 6 ans 6 arpents de prés à chacune sur les meilleures prairies que nous eussions : scavoir depuis la *Rivière de la Cabane aux Taupiers* 12 arpents en tirant vers Mons. Giffar le don estait signé du mois d'avril ou de may 1645, un an presq. après qu'il avait reçu les patentes de son successeur, qu'on attendait en ce temps là..."

A la fin de juillet 1646, il est encore question de la Cabane aux Taupiers dans le *Journal des Jésuites* :

"Environ ce temps les Hospitalières ayant rendu l'écrit du P. Vimont par lequel on leur avait accordé des prairies sur nos terres pour 6 ans ; ensuite de ce qu'on leur avait procuré à la longue pointe et à l'isle d'Orléans ; le P. Vimont en avertit les Ursulines à ce qu'elles fissent le mesme : elles y eurent de la peine et prièrent que cela se fassent savoir de leur oter nos prairies pour les donner à fief, qu'elles fussent préférées à d'autres : la conclusion fut que jusque à ce qu'elles fussent assurées de ce qui leur avait été assigné à la longue pointe et à l'île d'Orléans nous réserverions 15 ou 16 arpents de terre pour elles, desquels nous disposerions lorsqu'elles en auraient été assurées ; et disposerions des autres y en ayant encore autres 15 ou 16 arpents à don-

ner ; en tout depuis *la Cabanne aux Topiers* jusques à la rivière de M. Giffar, il y en a 47 arpents ; il en faut réserver 17 pour la ferme de Beauport, et donner le reste com me dessus .”

M. l'abbé Laverdière dit au sujet de la rivière de la Cabane aux Taupiers :

“Ainsi s'est appelée, dans l'origine, et probablement du nom de celui ou de ceux qui les premiers y plantèrent leur cabane, la petite rivière Chalifour, qui passe près de l'asile des Aliénés (à Beauport) ; ce q u'il lui fait donner aujourd'hui le nom de la rivière des Fous”.

Les Jésuites avaient donné un fief en cet endroit à Nicolas LeVieux de Hauteville, lieutenant-général civil et criminel de Québec de 1651 à 1656

Deux ans après son retour en France, le 18 avril 1658, M Le-Vieux de Hauteville vendait son fief à Florentin Lambert, marchand libraire à Paris. Nous lisons dans l'acte de vente dressé par les notaires Rollu et Gaultier :

“Pardevant les Notaires Gardes nottes du Roy nostre Sire en son Chastelet de Paris soussignés, fut présent en sa personne Nicolas le Vieux escuyer seigneur de la Mothe Desorcy (?) dt de haulteville demeurant rue neuve et parçisse Saint-Mederiqe, lequel a recogneu et confessé, reconnoit et confesse avoir volontairement vendu, cédé, quitte, transporté et délaissé par ces presentes et promet garantir de tous troubles et empeschemens generalement quelconques du tout, maintenant et toujours, au sieur Florentin Lambert, Marchand Libraire Bourgeois de Paris y demeurant rue Saint Jacques en la maison où est pour enseigne l'image Saint-Paul, paroisse St Severin, à ce present et acceptant acquéreur pour luy ses hoirs et ayant cause la terre et seigneurie du dict Haulteville auparavant appelée vulgairement la Cabanne aux Taupiers, consistant en maison mannable, grange et austre bastiments, terres labourables prés et bois, ses appartenances et dependances, ainsi qu'elle se poursuit et comporte et extende de toutes parts et de fond en comble tenant la totalité d'une part au fleuve de Saint-Laurent, d'autre part à la rivière Saint-Charles, aboutissant d'un bout d'au mont à Paul Chaillifour charpentier et d'autre bout daval au nommé Jean DuMaine et à une maison appartenante aux Reverends peres Religieux de la compagnie de Jesus en laquelle est demeurant le frère Ceuron scituée au Terroir de Kebek pays de la nouvelle france dite Canada.”

La campagne du gouverneur Denonville contre les Tsonnontouans

Cette campagne fut préparée par le gouverneur Denonville et l'intendant Champigny, dans l'hiver de 1686-87. L'armée canadienne partit de l'île Sainte-Hélène, près Montréal, le 11 juin 1687. Elle était composée d'environ 830 soldats du détachement de la marine, de plus de 1000 coureurs de bois et miliciens canadiens et de 300 Sauvages.

Tout le monde connaît le résultat malheureux de cette campagne.

Les sources imprimées sur la campagne de 1687 contre les Tsonnontouans sont :

RELATIONS DES JÉSUITES.

Mgr de Saint-Vallier, *ESTAT PRÉSENT DE L'ÉGLISE DE LA NOUVELLE-FRANCE.*

✓ La Hontan, *VOYAGES DANS L'AMÉRIQUE SEPTENTRIONALE.*

La Potherie, *HISTOIRE DE L'AMÉRIQUE SEPTENTRIONALE.*

✓ Charlevoix, *HISTOIRE DE LA NOUVELLE-FRANCE.*

Bibaud, *HISTOIRE DU CANADA SOUS LA DOMINATION FRANÇAISE,* py. 183 et suiv.

✓ Garneau, *HISTOIRE DU CANADA,* vol. 1er, pp. 278 et suiv.

✓ Ferland, *COURS D'HISTOIRE DU CANADA,* vol. II, pp. 155 et seq.

M. de Belmont, *HISTOIRE DU CANADA.*

✓ O'Callaghan, *THE DOCUMENTARY HISTORY OF THE STATE OF NEW YORK.*

COLLECTION DE MANUSCRITS DE LA NOUVELLE-FRANCE.

Girouard, *SUPPLEMENT AU "LAKE ST-LOUIS, etc etc, d'après BEAUCOUP DE DOCUMENTS INÉDITS,* pp. 24 et suiv.

JOURNAL D'UNE EXPÉDITION CONTRE LES IROQUOIS EN 1687, PAR LE CHEVALIER DE BAUGY, AIDE-DE-CAMP DE M. LE MARQUIS DE DENONVILLE. LETTRES ET PIÈCES RELATIVES AU FORT SAINT-LOUIS DES ILLINOIS.

P. G. R.